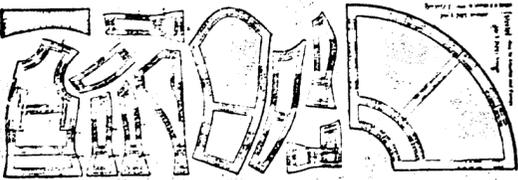


A VENDRE - Les caveaux du toit ci-dessus la gravure. Ils sont en gruit, au ciment St-Louis, N. 3, Avenue de l'Esplanade. Il en est qui ont une contenance de 12 grands cercueils et d'autres de 6. Chacun est distinct des autres, et tous seront vendus séparément à des prix très réduits. S'adresser à CHAS. A. ORLEANS, No 319 Rue Carondelet ou au Gardien.



Le conformateur Peyry A LA NOUVELLE-ORLEANS.

Nous avons l'honneur de vous annoncer qu'une branche de notre Académie Nationale de Paris, France, pour coupe de vêtements et à l'échelle de la Nouvelle-Orléans, 2904 avenue St-Charles, sous la direction de Monsieur F. Guérin, le grand couturier de cette ville.

S'il est une institution dont la Nouvelle-Orléans ait besoin, c'est bien une Académie de Coupe de Vêtements pour hommes, femmes et enfants. Le grand succès que nous avons obtenu avec les académies établies dans les premières villes d'Europe et d'Amérique, nous fait espérer un égal succès à la Nouvelle-Orléans, attendu qu'un établissement de ce genre sera le seul en cette ville.

A l'avenir, ceux qui désireront étudier cet Art si utile, indispensable même, ne seront plus forcés d'aller à l'étranger apprendre des coupes anciennes et surannées.

Le "Conformateur Peyry" est le système du vingtième siècle; c'est ce qu'il faut aux tailleurs pour hommes et pour femmes, aux modistes en robes et aux dames qui désirent confectionner elles-mêmes leurs vêtements.

Cette invention rivalise avec la machine à coudre quant à son utilité, et toutes les personnes qui s'intéressent à la coupe, à la confection et à l'échelle de vêtements des deux sexes, trouveront ce système scientifique d'une grande valeur pour le coupeur de peu d'expérience, et d'une grande utilité pour une personne expérimentée qui, ayant obtenu succès et renommée, désire pousser son savoir jusqu'à la perfection.

Le "Conformateur Peyry" est un système d'une grande précision appliqué à la coupe des vêtements, avec ou sans coutures. Il fonctionne de deux manières: s'ajuste aux mesures prises sur la personne et se conforme à toutes les courbes et lignes du corps; s'ajuste aussi en le plaçant sur la personne même et prend les contours du corps horizontalement et verticalement. Breveté en 1899, et médaille à l'Exposition Universelle de Paris en 1900, il est donc universellement recommandé. Le système est expliqué par un livre illustré renfermant 108 différents diagrammes et dessins. Les dames et les messieurs pourront à première vue en comprendre les secrets, et quelques explications et un peu de pratique les rendront maîtres de cet art de la coupe. Des diplômes seront donnés aux élèves qui suivront un cours complet.

Nous faisons une déduction de \$15.00 à chacun des lecteurs du journal L'ABELLE qui se présenteront ou qui enverront par la poste un coupon de L'ABELLE.

Les personnes ne pouvant se rendre à l'Académie apprendront le système par correspondance.

Pour tous renseignements, s'adresser par lettre à l'inventeur, Jean B. Peyry, Post Office Box 570, ou en personne à l'Académie, 2904 avenue St-Charles, N. O. Lnc.

Des représentants sont demandés pour l'Amérique et l'Europe.

Table with columns for destination (NEW YORK, RIO DE JANEIRO, VENICE, STEAMERS, etc.) and ship names (Citta di Palermo, Comus, Ugent, etc.).

BULLETIN FLOVIAL

Table with columns for destination (St-Paul, St-Louis, etc.) and ship names (St-Paul, St-Louis, etc.).

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession vacante de William Thiell. COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans - No 81,661 - Division C - A-vis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) sur lesquelles ils ont prétention de faire valoir leurs droits.

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Jean Davist. COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans - No 82,333 - Division D - A-vis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) sur lesquelles ils ont prétention de faire valoir leurs droits.

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de René D. Donat. COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans - No 82,358 - Division E - A-vis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) sur lesquelles ils ont prétention de faire valoir leurs droits.

Succession de My H. Mican. COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans - No 81,921 - Division B - A-vis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) sur lesquelles ils ont prétention de faire valoir leurs droits.

Succession de John Leatham. COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans - No 82,361 - Division D - A-vis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) sur lesquelles ils ont prétention de faire valoir leurs droits.

Succession de Victor J. Cherd. COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans - No 82,000 - Division B - A-vis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) sur lesquelles ils ont prétention de faire valoir leurs droits.

Succession vacante de Adrien Aubry. COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans - No 82,333 - Division B - A-vis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) sur lesquelles ils ont prétention de faire valoir leurs droits.

Succession de François Carrère. COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans - No 82,374 - Division A - A-vis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) sur lesquelles ils ont prétention de faire valoir leurs droits.

Succession de Mme Louise E. Gertling. COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans - No 81,532 - Division A - A-vis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) sur lesquelles ils ont prétention de faire valoir leurs droits.

Succession de Gifford C. Hubeck. COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans - No 81,692 - Division C - A-vis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) sur lesquelles ils ont prétention de faire valoir leurs droits.

Succession de Mme Margart. COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans - No 82,311 - Division B - A-vis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) sur lesquelles ils ont prétention de faire valoir leurs droits.

Succession de Jettie D. Payne. COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans - No 81,923 - Division A - A-vis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) sur lesquelles ils ont prétention de faire valoir leurs droits.

Succession vacante de A. H. Thompson. COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans - No 81,533 - Division A - A-vis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) sur lesquelles ils ont prétention de faire valoir leurs droits.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIFF. Ventes de meubles et d'installations, etc. d'un Etablissement de Tailleur.

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente par le Sheriff de Contents et Installations, etc. d'un Etablissement de Tailleur.

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente de meubles et d'installations, etc. d'un Etablissement de Tailleur.

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente de meubles et d'installations, etc. d'un Etablissement de Tailleur.

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente de meubles et d'installations, etc. d'un Etablissement de Tailleur.

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente de meubles et d'installations, etc. d'un Etablissement de Tailleur.

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente de meubles et d'installations, etc. d'un Etablissement de Tailleur.

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente de meubles et d'installations, etc. d'un Etablissement de Tailleur.

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente de meubles et d'installations, etc. d'un Etablissement de Tailleur.

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente de meubles et d'installations, etc. d'un Etablissement de Tailleur.

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente de meubles et d'installations, etc. d'un Etablissement de Tailleur.

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente de meubles et d'installations, etc. d'un Etablissement de Tailleur.

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente de meubles et d'installations, etc. d'un Etablissement de Tailleur.

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente de meubles et d'installations, etc. d'un Etablissement de Tailleur.

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente de meubles et d'installations, etc. d'un Etablissement de Tailleur.

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente de meubles et d'installations, etc. d'un Etablissement de Tailleur.

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente de meubles et d'installations, etc. d'un Etablissement de Tailleur.

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente de meubles et d'installations, etc. d'un Etablissement de Tailleur.

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente de meubles et d'installations, etc. d'un Etablissement de Tailleur.

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente de meubles et d'installations, etc. d'un Etablissement de Tailleur.

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente de meubles et d'installations, etc. d'un Etablissement de Tailleur.

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente de meubles et d'installations, etc. d'un Etablissement de Tailleur.

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente de meubles et d'installations, etc. d'un Etablissement de Tailleur.

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente de meubles et d'installations, etc. d'un Etablissement de Tailleur.

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente de meubles et d'installations, etc. d'un Etablissement de Tailleur.

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente de meubles et d'installations, etc. d'un Etablissement de Tailleur.

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente de meubles et d'installations, etc. d'un Etablissement de Tailleur.

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente de meubles et d'installations, etc. d'un Etablissement de Tailleur.

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente de meubles et d'installations, etc. d'un Etablissement de Tailleur.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIFF. Ventes de meubles et d'installations, etc. d'un Etablissement de Tailleur.

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente de meubles et d'installations, etc. d'un Etablissement de Tailleur.

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente de meubles et d'installations, etc. d'un Etablissement de Tailleur.

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente de meubles et d'installations, etc. d'un Etablissement de Tailleur.

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente de meubles et d'installations, etc. d'un Etablissement de Tailleur.

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente de meubles et d'installations, etc. d'un Etablissement de Tailleur.

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente de meubles et d'installations, etc. d'un Etablissement de Tailleur.

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente de meubles et d'installations, etc. d'un Etablissement de Tailleur.

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente de meubles et d'installations, etc. d'un Etablissement de Tailleur.

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente de meubles et d'installations, etc. d'un Etablissement de Tailleur.

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente de meubles et d'installations, etc. d'un Etablissement de Tailleur.

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente de meubles et d'installations, etc. d'un Etablissement de Tailleur.

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente de meubles et d'installations, etc. d'un Etablissement de Tailleur.

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente de meubles et d'installations, etc. d'un Etablissement de Tailleur.

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente de meubles et d'installations, etc. d'un Etablissement de Tailleur.

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente de meubles et d'installations, etc. d'un Etablissement de Tailleur.

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente de meubles et d'installations, etc. d'un Etablissement de Tailleur.

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente de meubles et d'installations, etc. d'un Etablissement de Tailleur.

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente de meubles et d'installations, etc. d'un Etablissement de Tailleur.

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente de meubles et d'installations, etc. d'un Etablissement de Tailleur.

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente de meubles et d'installations, etc. d'un Etablissement de Tailleur.

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente de meubles et d'installations, etc. d'un Etablissement de Tailleur.

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente de meubles et d'installations, etc. d'un Etablissement de Tailleur.

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente de meubles et d'installations, etc. d'un Etablissement de Tailleur.

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente de meubles et d'installations, etc. d'un Etablissement de Tailleur.

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente de meubles et d'installations, etc. d'un Etablissement de Tailleur.

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente de meubles et d'installations, etc. d'un Etablissement de Tailleur.

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente de meubles et d'installations, etc. d'un Etablissement de Tailleur.

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente de meubles et d'installations, etc. d'un Etablissement de Tailleur.

CHEMINS DE FER.

HEURES D'ARRIVÉE ET DE DÉPART. NEW ORLEANS GREAT NORTHERN R. R.

ARRIVÉE. Tous les jours. Folson, Mandeville Bogalusa, Angie et Franklinton, etc.

DÉPART. Tous les jours. Folson, Mandeville Bogalusa, Angie et Franklinton, etc.

ARRIVÉE. Tous les jours. Folson, Mandeville Bogalusa, Angie et Franklinton, etc.

DÉPART. Tous les jours. Folson, Mandeville Bogalusa, Angie et Franklinton, etc.

ARRIVÉE. Tous les jours. Folson, Mandeville Bogalusa, Angie et Franklinton, etc.

DÉPART. Tous les jours. Folson, Mandeville Bogalusa, Angie et Franklinton, etc.

ARRIVÉE. Tous les jours. Folson, Mandeville Bogalusa, Angie et Franklinton, etc.

DÉPART. Tous les jours. Folson, Mandeville Bogalusa, Angie et Franklinton, etc.

ARRIVÉE. Tous les jours. Folson, Mandeville Bogalusa, Angie et Franklinton, etc.

DÉPART. Tous les jours. Folson, Mandeville Bogalusa, Angie et Franklinton, etc.

ARRIVÉE. Tous les jours. Folson, Mandeville Bogalusa, Angie et Franklinton, etc.

DÉPART. Tous les jours. Folson, Mandeville Bogalusa, Angie et Franklinton, etc.

ARRIVÉE. Tous les jours. Folson, Mandeville Bogalusa, Angie et Franklinton, etc.

DÉPART. Tous les jours. Folson, Mandeville Bogalusa, Angie et Franklinton, etc.

ARRIVÉE. Tous les jours. Folson, Mandeville Bogalusa, Angie et Franklinton, etc.

DÉPART. Tous les jours. Folson, Mandeville Bogalusa, Angie et Franklinton, etc.

ARRIVÉE. Tous les jours. Folson, Mandeville Bogalusa, Angie et Franklinton, etc.

DÉPART. Tous les jours. Folson, Mandeville Bogalusa, Angie et Franklinton, etc.

ARRIVÉE. Tous les jours. Folson, Mandeville Bogalusa, Angie et Franklinton, etc.

DÉPART. Tous les jours. Folson, Mandeville Bogalusa, Angie et Franklinton, etc.

ARRIVÉE. Tous les jours. Folson, Mandeville Bogalusa, Angie et Franklinton, etc.

DÉPART. Tous les jours. Folson, Mandeville Bogalusa, Angie et Franklinton, etc.

ARRIVÉE. Tous les jours. Folson, Mandeville Bogalusa, Angie et Franklinton, etc.

DÉPART. Tous les jours. Folson, Mandeville Bogalusa, Angie et Franklinton, etc.

ARRIVÉE. Tous les jours. Folson, Mandeville Bogalusa, Angie et Franklinton, etc.

DÉPART. Tous les jours. Folson, Mandeville Bogalusa, Angie et Franklinton, etc.

ARRIVÉE. Tous les jours. Folson, Mandeville Bogalusa, Angie et Franklinton, etc.

DÉPART. Tous les jours. Folson, Mandeville Bogalusa, Angie et Franklinton, etc.

Blowing Rock GREEN PARK HOTEL.

Au sommet de la Montagne Blue Ridge, 4,340 PIEDS AU-DESSUS DU NIVEAU DE LA MER.

La température la plus élevée en tout est de 74 degrés.

ECRIRE POUR TOUT RENSEIGNEMENT A GREEN PARK HOTEL.

GREEN PARK, N. C.

SI VOUS ALLEZ A CHICAGO

DESCENDEZ AU HYDE PARK HOTEL

A l'abri de l'incendie et dominant le lac Michigan dont il n'est distant que de 300 pieds.

PRIX MODÉRÉS.

THE YAKO AND MISSISSIPPI VALLEY.

ARRIVÉE. Folsonburg express, 5:50 p.m. Baton Rouge Express, 8:15 a.m.

DÉPART. Baton Rouge Express, 9:40 a.m. Nakhurg Express, 7:00 a.m.

ARRIVÉE. Local, 11:10 a.m. N. O. and Houston, 5:10 p.m.

DÉPART. Pacific Coast Express, 8:35 a.m. Sunset Express, 6:45 p.m.

ARRIVÉE. Local, 3:00 p.m. N. O. and Houston, 6:40 a.m.

DÉPART. Pacific Coast Express, 9:00 p.m. Sunset Express, 11:55 a.m.

NEW ORLEANS FORT JACKSON AND GRAND ISLE R. R.

ARRIVÉE. Dimanche seulement. A. G., 7:35 p.m. tous les jours excepté dimanche et samedi.

DÉPART. A. G., 9:55 a.m. tous les jours excepté dimanche. A. G., 6:40 p.m. tous les jours excepté dimanche.

ARRIVÉE. Dimanche seulement. A. G., 9:00 a.m. tous les jours excepté dimanche et samedi.

DÉPART. A. G., 6:30 p.m. samedi et dimanche seulement. A. G., 5:30 p.m.

LOUISIANA SOUTHERN RAILWAY.

ARRIVÉE. Tous les jours excepté dimanche. Tous les jours excepté dimanche.